

Nous avons eu chaud

Autor(en): **Weid, Bernadette von der**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **62 (1974)**

Heft 11

PDF erstellt am: **23.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-273880>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Femmes suisses

LE MOUVEMENT FEMINISTE - JOURNAL MENSUEL FONDE EN 1912 PAR EMILIE GOURD

Votation du huit décembre

Assurance-maladie et mesures pour améliorer les finances fédérales

par J.-S. EGGLEY

Le possible et le nécessaire

Avalanche de votations fédérales : à peine sortis d'une votation fédérale, il faut se préparer à une autre, et même à une votation portant sur deux sujets.

Tout d'abord l'assurance-maladie

Tous les électeurs et les électrices auront reçu, d'ici le huit décembre, date de la votation, les deux textes qui s'opposent : le texte de l'initiative socialiste et le contre-projet de l'assemblée fédérale. Oh, le cheminement qui aboutit à cette confrontation fut assez tortueux. Une première idée du gouvernement et de ses experts fut mal accueillie. Là-dessus l'initiative socialiste fut lancée, et le Conseil fédéral

décida alors non plus de préparer une révision de la loi, mais un contre-projet constitutionnel. En fait, la constitution actuelle permet de faire tout ce que l'on veut en matière d'assurance-maladie. Il s'agit donc essentiellement d'une confrontation politique, entre deux conceptions qui entendent s'affirmer. Le Conseil fédéral mit donc au point un contre-projet, qui fut assez fortement modifié par le parlement. C'est ce dernier que nous aurons sous les yeux pour voter.

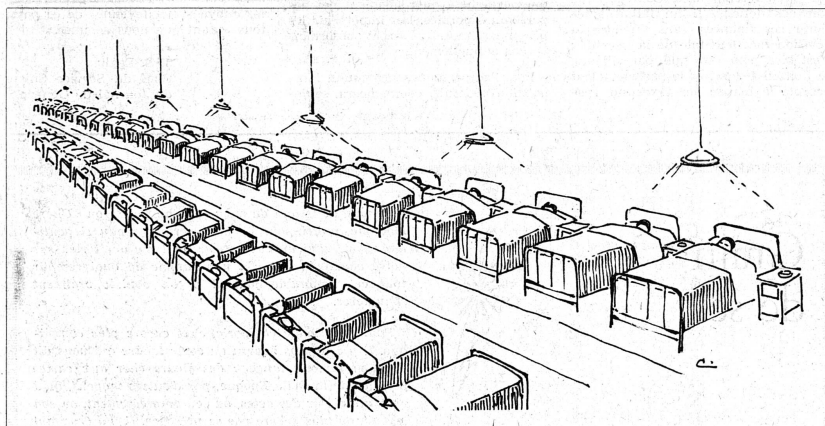
Deux conceptions opposées, disons-nous : pourquoi ?

Parce que l'initiative part de la constatation qu'il y a des gens aux ressources modestes qui ne sont pas, ou mal assurés, contre les risques de

pas assurer au rabais. L'assurance-maladie doit garantir des prestations en cas de maladie, y compris certaines maladies dentaires, de maternité, et d'accident s'il n'y a pas d'autres assurances obligatoires. Quant à la cotisation obligatoire, elle sert, pour toute la population, à réduire le coût du traitement hospitalier et des frais à domicile, notamment.

Autrement dit, cette cotisation étant perçue, il en découle une garantie d'assurance contre les plus gros risques.

Mais cela reste assez flou : c'est la législation qui précisera les choses ; le texte constitutionnel permet une évolution, il stipule même que la Confédération peut, par voie législative,



femmes suisses
et le Mouvement féministe

paraissant une fois par mois
Organe officiel des informations de
l'Alliance de sociétés féminines
suisses

Equipe de rédaction

Bernadette von der Weid
B.P. 10 - 1253 Vandœuvre
Tél. (022) 50 19 26
Simone Chapuis
Martine Chenou
Anne-Françoise Hebeisen
Jacqueline Berenstein-Wavre
Présidente du Comité du
journal

Administration

Rose Donnet
23, route de Prévessin
1217 Meyrin
CCP 12 - 117 91
Tél. (022) 41 22 74

Publicité

Annonces-suisses S.A.
1, rue du Vieux-Billard
1205 Genève

Abonnement

1 an :
Suisse : Fr. 20.-
Etranger : Fr. 23.-
de soutien : Fr. 25.-

Impression

Ets Ed. Cherix et Filanosa SA
Nyon

la maladie, pour vouloir garantir, à tout coup, à tout le monde, la couverture de tous les risques.

Parce que le contre-projet, au contraire, part de la constatation que plus de 90 % des personnes sont assurées, en Suisse, contre la maladie, sans qu'il y ait, pourtant, obligation. Reste que certains frais, correspondant à ce que l'on nomme les gros risques, comme l'hospitalisation ou les longs traitements à domicile, doivent être couverts pour une population modeste, souvent sous-assurée. Autrement dit, il s'agit de combler des lacunes, et non pas de généraliser absolument une obligation, qu'il faudra ensuite assumer par voie de cotisation et financement public, quelle que soit la situation de l'économie et des finances publiques. Et cela d'autant plus que la nécessité d'une telle généralisation n'est pas du tout évidente.

Partant de là, le contre-projet laisse l'assurance facultative, comme jusqu'ici, à la variété des caisses et des assureurs privés de toutes sortes, mais prévoit un volet obligatoire, financé notamment par une cotisation de 3 % au maximum sur le revenu de l'activité lucrative, l'employeur prenant à sa charge la moitié de la cotisation du salarié, c'est le système de l'AVS.

Assurance "gros risques"

En ce qui concerne le volet facultatif, le contre-projet fixe cependant des conditions : une assurance ne peut

aller jusqu'à décider l'assurance générale obligatoire pour toute la population ou pour certaines catégories de personnes. Mieux, chaque canton pourra faire la même chose, pour son compte.

L'initiative, elle, ne s'embarrasse pas de toutes ces nuances : elle veut, répétons-le, toute l'assurance, pour tout le monde, tout de suite ; aucun maximum n'est fixé pour les cotisations, qui seront fixées par la législation.

Notons enfin les deux points communs : l'assurance accident et l'assurance pour une indemnité journalière en cas de perte de gain sont obligatoires pour les salariés dans les deux textes. En revanche, seul le contre-projet garantit expressément le libre choix du médecin.

Suite en page 2

Nous avons eu chaud

Car si le peuple suisse avait voté oui le 20 octobre pour l'initiative de l'action nationale contre la main-d'œuvre étrangère, où en serions-nous aujourd'hui ?

Petit jeu de l'esprit, comme chez Antoine Blondin dont le roman « Les enfants du Bon Dieu... » avait le postulat suivant : et si le traité de Westphalie n'avait pas été signé en 1648 ? L'histoire du monde en eût été changée, mais l'histoire suisse eût été changée si le peuple suisse n'avait montré massivement un réconfortant bon sens.

Si nous avions voté oui ? La Suisse ne fait pas partie du Marché Commun, elle serait honnie en Italie, en France et en Espagne et retournerait à l'état paisible décrit par Victor Hugo :

« Le Suisse trait sa vache et vit en liberté ».

Loin de moi l'idée de reprocher quelque chose à cette idyllique image que nous regrettons tous quelque part, mais on peut modérer la croissance et la complexité d'une nation, jamais régresser.

Pourrait-on encore imaginer un drapeau de la Croix-Rouge flottant quelque part dans le monde ? La Suisse, terre d'asile, jolie image d'Epinal à jeter à la corbeille. Et qui se soucierait de la détresse de nos 300.000 compatriotes à l'étranger ?

La plus belle phrase à l'égard du travailleur étranger en Suisse a été écrite par Max Fritsch : « Nous avons demandé des bras, et ce sont des hommes qui sont venus ».

Au nom de tous ces hommes, merci les Suisses, si cette initiative inique avait passé, je demandais la nationalité ougandaise, digne sujette du général Amin Dada qui admirait tant notre action nationale et notre race élue.

Bernadette von der Weid

Communiqué de l'Administration

Dans ce numéro de novembre, nos abonnés trouveront encarté un bulletin de versement qui leur permettra d'acquitter leur abonnement 1975. Nous leur serions reconnaissants de le payer le plus vite possible.

La secrétaire administrative remercie les personnes qui prennent la peine d'écrire leur nom LISIBLEMENT et leur adresse complète (y compris le numéro postal), ceci évite des erreurs et d'inutiles pertes de temps.

En raison des hausses survenues ces derniers mois dans les tarifs d'imprimerie, le comité de FEMMES SUISSES s'est vu contraint, à son grand regret, d'augmenter les prix d'abonnement. Nous espérons néanmoins que, malgré cette décision, nos lectrices continueront à nous manifester leur soutien et permettront ainsi à FEMMES SUISSES de poursuivre l'œuvre entreprise.

Les prix ont été fixés selon le barème suivant :

Abonnement simple : Fr. 20.-
Abonnement de soutien : Fr. 25.-
Abonnement pour l'étranger : Fr. 23.-

Nous remercions les abonnés qui ont déjà versé le montant de leur abonnement 1975 et les prions de ne pas tenir compte du présent bulletin de versement.

Abonnement-cadeau

Cette année à nouveau nous vous proposons les abonnements-cadeaux. Il n'est pas trop tôt pour songer à nos amies proches ou lointaines auxquelles "Femmes Suisses et le Mouvement féministe" apportera un message mensuel qui leur donnera une idée d'ensemble de la vie féminine et féministe en Suisse.

Un abonnement à notre journal est UN CADEAU QUI DURE TOUTE L'ANNEE. Comme précédemment, trois abonnements offerts donnent droit à un quatrième gratuit, qui peut être justement celui du donateur.

Veillez nous renvoyer la formule suivante, dûment remplie, et nous nous chargerons d'expédier le premier numéro, soit celui de Noël, en indiquant le nom du donateur.

A découper et à renvoyer à l'Administration du journal "Femmes Suisses", 23, route de Prévessin, 1217 Meyrin.

Veillez envoyer de ma part le journal pendant l'année 1974 aux adresses suivantes :

- 1.
- 2.
- 3.
4. (abonnement gratuit)

Nom et adresse du donateur (prière d'écrire lisiblement) :

Signature :

P.S. — Prière d'utiliser cette formule aussi pour les abonnements-cadeaux offerts les années précédentes et renouvelables en 1974.

Abonnement simple : Fr. 20.-
Abonnement de soutien : Fr. 25.-
Abonnement pour l'étranger : Fr. 23.-

POUR NOËL, OFFREZ UN ABONNEMENT-CADEAU !

une personne
toujours bien conseillée :



La cliente
de la
**SOCIÉTÉ
DE
BANQUE SUISSE**